



## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023

### Délibération N°118/2023

#### Participation financière 2024 du Centre Communal d'Action Sociale Au Fonds de Solidarité Logement volet « Energie »

751

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

#### Étaient excusés :

Carine GENTIL, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN donne pouvoir à Isabelle ANTORE, Régine-Françoise MAILLET donne pouvoir à Josette MARTIN, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Les départements assurent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 la responsabilité du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir s'appuie sur un Comité de Pilotage associant les fournisseurs d'énergie, contributeurs de ce fonds, et à ce titre, Gédia y abonde et participe à ses travaux.

Pour la treizième année consécutive, et dans un souci de poursuivre la solidarité vis-à-vis de ce dispositif contribuant à réduire les impayés d'énergie des usagers aidés par le CCAS, je vous demande de bien vouloir accepter le versement d'une participation financière de 2 000,00 € à la Paierie Départementale d'Eure-et-Loir.

Cette démarche s'inscrit dans les actions mises en place par le CCAS afin de lutter contre la précarité énergétique et vient en complément des aides accordées dans le cadre de la Commission Permanente et des accompagnements des foyers dans le cadre de la convention avec Gédia.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2024 du Centre Communal d'Action Sociale.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

**Approuve** le versement d'une participation financière de 2 000,00 € au Fonds de Solidarité Logement volet « énergie ».

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécourse citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale



Pierre-Frédéric BILLET

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le  
et affichage le 18/12/2023